

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 9 avril 2024

<b>Délibération</b> <b>N° 24.074.1</b>
<b>En exercice ... 37</b>
<b>Présents ..... 27</b>
<b>Votants ..... /</b>
<b>Pour ..... /</b>
<b>Contre ..... /</b>
<b>Abstention .... /</b>

<b>PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES</b>
<b>RENOUVELLEMENT INTÉGRAL DES MEMBRES DE LA COMMISSION THÉMATIQUE INTERCOMMUNALE ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE</b>

Date de la convocation : 03/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre  
**Et le 9 avril à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**27 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**5 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL).

**5 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

**Secrétaire de séance :** monsieur Jean-Philippe JUAN.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 9 avril 2024**

---

**Renouvellement intégral des membres de la Commission thématique intercommunale  
Action Sociale et Solidaire**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1, L5211-40-1, L2121-21 et L2121-22 ;

**Vu** l'arrêt du Conseil d'Etat n° 449223 du 9 juillet 2021 ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 20.124.1 du 23 septembre 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 20.128.1 du 23 septembre 2020 portant élection des membres de la Commission thématique intercommunale Action Sociale et Solidaire ;

**Vu** le règlement intérieur de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** les résultats du scrutin ;

**Considérant** que, suite à l'élection municipale partielle intégrale à Maraussan le 3 mars 2024 et à la démission des membres, quatre sièges sont à présent vacants à la Commission thématique intercommunale Action Sociale et Solidaire : Anne-Marie BOUCHIEU (Maraussan), membre titulaire, Catherine LIMORTE (Vendres), membre titulaire, Annie PEREZ (Maraussan), membre suppléant et Claire BONAVITACOLA (Vendres), membre suppléant ; qu'il convient, en vertu de l'article 32 du règlement intérieur, de procéder en conséquence au renouvellement intégral des membres de ladite commission ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article 31 du règlement intérieur la commission est composée de 16 membres (1 titulaire et 1 suppléant par commune, soit 2 représentants par commune) comme suit :

- le Président de la Communauté de communes, président de droit de chaque commission ainsi créée,
- le cas échéant, le Vice-Président ayant reçu délégation dans la matière objet de la commission, membre de droit,
- les membres titulaires désignés au sein du Conseil communautaire parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux non élus communautaires,
- et les suppléants.

**Considérant** qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

**Considérant** que peuvent être désignés, titulaires comme suppléants, des Conseillers communautaires ou des Conseillers municipaux ;

**Considérant** qu'aucun texte ni principe n'impose en l'espèce de faire acte de candidature pour être élu ou désigné ;

**Considérant** que le Président de la Communauté de communes La Domitienne est le Président de droit de la commission thématique intercommunale Action Sociale et Solidaire ;

**Considérant**, que le Vice-Président délégué à l'Action Sociale et Solidaire est membre de droit de la commission thématique intercommunale Action Sociale et Solidaire ;

**Considérant** que chaque liste déposée doit être complète pour être enregistrée et soumise au vote ;

**Considérant** que l'élection des membres des commissions thématiques intercommunales se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » (article L.2121-21 du CGCT) ;

**Considérant** que, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions intercommunales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président ;

**Considérant** que le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote au scrutin secret ;

**Considérant** que la liste suivante a été déposée :

	Titulaires	Suppléants
Cazouls-lès-Béziers	Viviane GAIRE	Marcos FERREIRA
Colombiers	Alain CARALP	Odile CORBIERE
Lespignan	Marie-Jeanne MULLER	Agnès TOMASO
Maraussan	Thierry DAURAT	Virginie THOMAS
Maureilhan	Mireille PASTOR	Odile RENIER
Montady	Marguerite ALAZET	Monique PUISSANT
Nissan-Lez-Ensérune	Valérie CHABOT	Bruno BERRAH
Vendres	Catherine LIMORTE	Claire BONAVIDACOLA

**Considérant** qu'une seule liste a été présentée et que la nomination prend effet immédiatement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,  
Sur 32 membres présents ou représentés,

**I. PROCLAME** les conseillers suivants élus membres de la commission Action Sociale et Solidaire, en sus du Président de la Communauté de communes, et, le cas échéant, du Vice-Président ayant reçu délégation dans la matière objet de la commission, membres de droit de la commission :

	Titulaires	Suppléants
Cazouls-lès-Béziers	Viviane GAIRE	Marcos FERREIRA
Colombiers	Alain CARALP	Odile CORBIERE
Lespignan	Marie-Jeanne MULLER	Agnès TOMASO
Maraussan	Thierry DAURAT	Virginie THOMAS
Maureilhan	Mireille PASTOR	Odile RENIER
Montady	Marguerite ALAZET	Monique PUISSANT
Nissan-Lez-Ensérune	Valérie CHABOT	Bruno BERRAH
Vendres	Catherine LIMORTE	Claire BONAVITACOLA

**II. RAPPELLE** qu'en vertu de l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Président doit convoquer cette commission pour qu'elle procède à l'élection de son Vice-Président sous 8 jours.

**III. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP




Délibération transmise au représentant de l'Etat le

17 AVR. 2024

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

17 AVR. 2024

Signature du secrétaire de séance :

Jean-Philippe JUAN



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-2024.04.09-DEL IB\_24\_07